



IL FAUT PLUS QU'EN PARLER



L'équité salariale... Il faut plus qu'en parler!

En 1975, le Québec reconnaît et inscrit le principe du salaire égal pour un travail équivalent dans la Charte des droits et libertés de la personne. Ce n'est qu'en 1996 qu'est votée à l'unanimité la Loi sur l'équité salariale par l'Assemblée nationale. Ça aura donc pris 21 ans pour donner des dents au principe de 1975.

[La suite](#)



Dernière chance pour participer à la consultation du soutien

Nous savons que nous nous trouvons en pleine fin d'année scolaire, mais la consultation ne prend que 5 minutes à remplir. Il s'agit de VOS conditions de travail. Votre syndicat est à l'écoute, à vous la parole maintenant.

[La suite](#)



Travaux aux bureaux du Syndicat

Les bureaux du Syndicat seront fermés pour travaux afin d'accueillir de nouvelles personnes ressources. Ceci nous permettra de vous offrir de meilleurs services. Notez que tous nos services seront disponibles à distance. Écrivez-nous un courriel, à l'aide de Messenger sur notre site web ou notre page Facebook ou encore téléphonez-nous! Il nous fera plaisir de vous aider.



Le Syndicat de Champlain vous invite à une rencontre d'information virtuelle sur l'assurance-emploi, donnée par la conseillère de la CSQ, Mme Mélanie Michaud.

Deux rencontres auront lieu, l'une pour le personnel enseignant et l'autre pour le personnel de soutien. Inscription obligatoire:

- **Personnel enseignant du CSSP, du CSSMV et du CSSVT :** Lundi 30 mai 2022 à 16 h 30
- **Personnel de soutien du CSSP et personnel de soutien manuel du CSSVT:** Mardi 7 juin 2022 à 18 h 30



Actifs sur les réseaux sociaux? Nous aussi! :)

Soyez informés! Abonnez-vous à nos différents comptes.



Contactez-nous!

7500, Chemin de Chambly
St-Hubert (Québec) J3Y 3S6

Tél. : 450 462-2581

Télec. : 450 462-4534

[Par courriel](#)

Abonnez-vous à l'Infolettre!



Syndicat de Champlain (CSQ)
Personnel enseignant et de soutien

